



Journal du Syndicat Professionnel des Scientifiques de L'IREQ

Félicitations aux lauréats du LTE

QUATRE CHERCHEURS DU LABORATOIRE DES TECHNOLOGIES DE L'ÉNERGIE (LTE) SE SONT VUS OCTROYER LES HONNEURS LORS DE LA REMISE DES PRIX DU **CONCOURS DU MÉRITE DE L'ENVIRONNEMENT ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE 2007**, LORS DU COLLOQUE *BRANCHÉS SUR NOTRE MONDE* ORGANISÉ PAR HYDRO-QUÉBEC, LE 24 MAI DERNIER.

Dans la catégorie *Contribution communautaire*, **Camille Lemire**, s'est vu décerné le premier prix, soit la médaille d'or, pour son projet éducatif sur l'efficacité énergétique réalisé dans une école de Shawinigan.

Ce projet, né d'une volonté de faire vivre une expérience particulière à un groupe d'élèves ayant des troubles de langage de l'école St-Joseph de Shawinigan, a pris finalement une tournure un peu plus large que prévue. Les élèves ont démarré le projet en visitant la Centrale hydroélectrique Shawinigan 2. Ils ont, par la suite, entrepris la construction, avec l'aide de Camille, de leur propre centrale à partir de matériaux recyclés. Finalement, les résultats de leur démarche furent présentés aux autres élèves de l'école. C'est à ce moment que le projet a fait boule de neige. Les élèves de 6^e année ont alors décidé d'entreprendre une analyse de leur consommation énergétique, ce qui les a poussés à modifier certains comportements. La classe de 4^e année a vu le fonctionnement de son aquarium converti à l'énergie solaire grâce à l'installation de capteurs sur le toit de l'école. Les étudiants de 3^e ont amorcé un projet de récupération des piles, alors que les plus jeunes se sont donnés comme responsabilité de s'assurer que les lumières soient tou-

jours éteintes lorsque les locaux sont inoccupés. Quant à la direction de l'école, elle a choisi de se doter d'installations géothermiques qui permettront de climatiser l'école durant la période estivale et de réduire les coûts de chauffage en hiver.

La première phase du projet a, de plus, remporté une mention d'honneur dans la catégorie *Innovation pédagogique* lors de l'édition de 2006 du colloque de la Fédération des commissions scolaires du Québec.

<http://www.fcsq.qc.ca/Publications/Savoir/092006.html>

Quant à **Marie-Andrée Leduc** et **Michaël Fournier**, ils ont remporté la médaille d'argent dans cette même catégorie, pour la réalisation et la publication du *Bottin du consommateur responsable de Trois-Rivières*.

Initiative du Groupe d'action d'Équiterre en Mauricie, groupe constitué d'une dizaine de bénévoles et dont Marie-Andrée et Michaël font partie, ce bottin répertorie plus de 200 adresses de Trois-Rivières et ses environs pouvant être utiles au consommateur désireux d'agir et acheter de façon responsable. Une large place est accordée aux achats locaux, biologiques, socialement responsables ou qui permet-

félicitations... >>>

>>> félicitations...

Michaël Fournier,
chercheur

Marie-Andrée Leduc,
chercheure

Camille Lemire,
chercheur

Éric Dumont,
chercheur

Jocelyne Beaudry,
technicienne



tent le recyclage et la réutilisation dans l'ensemble des secteurs de consommation usuelle. Le guide contient également des conseils visant à intégrer les principes des 3RV (Réduire, Réutiliser, Recycler, Valoriser). Toutes les copies imprimées ayant déjà été écoulees, on peut le consulter en téléchargeant sa version électronique sur le site Internet d'Équiterre. www.equiterre.org/outils/consommer

Éric Dumont et sa collègue **Jocelyne Beaudry**, ont accepté en leur nom et en celui des sept autres membres de leur équipe, le prix OR dans la catégorie *Réalisation en environnement* pour leur projet visant à réduire la consommation d'eau et d'énergie au LTE. S'inscrivant dans le cadre des engagements pris par le LTE en 2005 pour l'atteinte de la norme ISO14001, le projet consistait en l'installation de sept compteurs d'eau mesurant les débits de chacune des entrées d'eau des divers bâtiments du laboratoire. De même, un système informatisé fût également mis en place afin de vérifier les consommations en temps réel et générer les graphiques et rapports pertinents. Au surplus, les compteurs sont maintenant reliés à un système d'acquisition permettant d'obtenir des renseignements sur les débits et leur durée. L'utilisation de ces compteurs combinée à l'appui des utilisateurs à la démarche ont conduit à des réductions importantes de la consommation d'eau potable au centre de recherche, laquelle est passée de 600 mètres cubes par mois à moins de 300, soit une économie de plus de 50%. S'est aussi greffée à ce projet, une série de mesures d'économie d'énergie, telle l'installation d'une commande centrale qui permet au personnel de mieux contrôler les apports d'air frais en évitant de sur-ventiler les espaces où ce n'est pas requis et facilite une gestion de l'horaire de fonction-

nement en lien avec les besoins réels. Durant cette même période, les appareils d'éclairage fluorescent du laboratoire ont été remplacés par des appareils moins énergivores, mais présentant une qualité d'éclairage supérieure améliorant ainsi le confort de ses occupants. Ces mesures ont eu pour effet d'abaisser la consommation énergétique annuelle du LTE de plus de 2 millions de kWh.

Bravo à vous tous!

JOHANNE LAPERRIÈRE

Changements ministériels

Suite aux dernières élections provinciales et à la défaite du député Pierre Corbeil dans sa circonscription, le gouvernement Charest a dû procéder, le 18 avril, au remplacement de son ex-ministre des Ressources naturelles et de la Faune. Claude Bécharde lui succède à ce ministère.

Le lendemain, Mario Dumont annonçait que l'adéquiste et député de Chambly, Richard Merlini, agirait à titre de porte-parole de l'opposition officielle en matière d'Énergie. La députée péquiste, Rita Dionne-Marsolais, avait tenu ce rôle lors du précédent mandat du gouvernement libéral. M. Merlini, ancien membre militant du Parti libéral, ayant éprouvé un profond malaise avec la façon de gouverner de Jean Charest, a changé de camp en 2005 pour rejoindre l'ADQ.

J.L.

Le code Morin en bref

Le déroulement de l'assemblée générale annuelle du SPSI du 11 juin se fera, comme toutes les assemblées antérieures, selon le code Morin. Ce code édicte les procédures à suivre lors d'assemblées délibérantes. Nous avons cru utile d'en résumer ici les principales notions.

« La procédure doit être la servante du droit et non sa maîtresse. »

Ouverture de la réunion

Une fois la vérification du quorum faite, le président déclarera l'assemblée ouverte. Il fera ensuite une lecture de l'ordre du jour. Il est possible que des modifications y soient apportées par propositions. Puis, on procèdera à son adoption. Suivra ensuite, l'adoption du procès-verbal de l'assemblée générale de l'an dernier. Il est à noter que le procès-verbal ne peut être adopté que par les membres présents lors de la réunion dont il traite, soit celle du 8 mai 2006.

La proposition principale

Tout membre votant de l'assemblée peut formuler une proposition en autant que celle-ci porte sur le point débattu à l'ordre du jour. La proposition doit recevoir l'appui d'un autre membre. Lors du débat qui s'en suivra, il appartiendra au proposeur d'expliquer sa motion en prenant d'abord la parole.

L'amendement

L'amendement sert à apporter une modification à la proposition principale. Il doit donc porter sur la proposition débattue. Un membre proposant un amendement doit en principe être d'accord avec la proposition principale et ne vouloir qu'en changer un détail ou y ajouter une précision. Le sens de la proposition doit demeurer le même.

Le sous-amendement

Il s'agit d'un amendement à un amendement qui a pour but de modifier, encore une fois, un détail. Lorsqu'une proposition a reçu un amendement et un sous-amendement, les discussions, suivies du vote, doivent se faire dans l'ordre suivant: le sous-amendement, l'amendement et, finalement, la proposition principale.

Le vote

Selon les statuts du SPSI en vigueur, avant de procéder au vote, le président doit s'assurer que 3 membres favorables à la proposition débattue (amendement ou sous-amendement) et 3 opposants aient eu la possibilité d'exprimer leur point de vue, ou qu'il n'y ait plus d'intervenants. Le vote peut se faire à main levée ou par scrutin secret, si tel est le souhait d'au moins cinq membres de l'assemblée. Toute proposition soumise à l'assemblée est décidée à la majorité simple (sans tenir compte des abstentions). Le décompte fait, le président déclare la proposition adoptée à l'unanimité, à la majorité ou rejetée, selon le cas. Dans l'éventualité où il y aurait égalité des voix, le vote du président de l'assemblée sera déterminant.

La question préalable ou demande de vote

La question préalable sert à mettre fin au débat lorsqu'un membre croit qu'il est temps de prendre une décision et de voter.

Le point d'ordre

Le point d'ordre est utilisé lorsqu'un membre croit que les procédures ne sont pas respectées ou pour énoncer une objection. Le président dispose de ladite objection.

La question (ou point) de privilège

Elle est utilisée lorsqu'un membre croit que ses droits ne sont pas respectés et que le déroulement de la réunion est incorrect.

Élections

Arrivé à l'item des élections, l'assemblée doit proposer deux membres qui agiront à titre de président et secrétaire d'élections. Une fois élus, ceux-ci reçoivent les propositions de mises en candidature formulées par les membres. Ces propositions n'ont cependant pas besoin d'être appuyées. Les mises en candidature terminées, le président d'élections demande à chaque personne si elle accepte d'être mise en candidature. Il est d'usage de commencer par la dernière personne proposée. Lorsque le nombre de candidats est supérieur au nombre de postes, on doit procéder à un vote. Ce vote se fait usuellement au scrutin secret.

En terminant, nous vous rappelons que **votre présence à l'assemblée générale est importante.**

Au plaisir de vous y rencontrer,

JOHANNE LAPERRIÈRE
Conseillère syndicale



11 fautes dans la convention collective

Le réchauffement climatique n'a pas que des effets sur l'environnement. Il semble qu'il ait également un impact sur le tourisme.

Espérant attirer des touristes américains, Air Greenland a mis en place un vol de Baltimore vers le Groënland le mois dernier, et l'on y évoque la promotion d'un tourisme axé sur le réchauffement climatique et la mise en valeur de **Warming Island**, île découverte en 2005 par l'explorateur américain Dennis Schmitt suite à la fonte des glaces qui la recouvraient.

Et vous, que ferez-vous durant vos vacances ?



L'ATSA (Action terroriste socialement acceptable) vous invite à son intervention estivale, une relecture ironique de la fable **Boucle d'Or et les trois ours**. L'allégorie militante sur les changements climatiques raconte la vie d'une famille d'ours polaires vivant dans une roulotte « trash » et ayant perdu ses repères identitaires.

17-19 août | Symposium international d'art | BaieSt-Paul
23-27 août | Trafic'Art | Chicoutimi

Le 28 mars dernier, l'Office québécois de la langue française procédait au lancement d'un nouveau guide intitulé *Pour une convention collective...en bons termes*. Ce carnet regroupe 125 termes ou expressions appartenant au vocabulaire des conventions collectives, particulièrement ceux dont l'usage présente des difficultés d'ordre terminologique ou linguistique.

En comparant ces termes à ceux de la convention collective du SPST, nous avons noté onze expressions à éviter selon l'Office. Certains d'entre eux sont des impropriétés employées sous l'influence de l'anglais, alors que d'autres sont utilisés de façon inappropriée dans le contexte de leur application ou n'ont tout simplement pas le sens qu'on leur prête.

Sans devenir des ayatollahs de la langue, voilà tout de même une liste à considérer lors du prochain exercice de révision de la convention collective.

À éviter

Assignment	Affectation
Appendice	Annexe
Allocation	Indemnité
Comblé un poste	Pourvoir (à) un poste (ou doter un poste)
Compensation	Indemnité
Comité conjoint	Comité mixte
Congédiement (ou renvoi) pour cause	Congédiement (ou renvoi) justifié
Juridiction	Compétence
Loger un grief	Déposer ou présenter un grief
Qualifications (au pluriel)	Qualification professionnelle (au singulier)
Transfert	Mutation ou déplacement

À employer

Accédez au carnet complet de l'Office :

www.oqlf.gouv.qc.ca/ressources/bibliotheque/dictionnaires/conventioncoll_2007.pdf

JOHANNE LAPERRIÈRE

Conseillère syndicale

Ce journal est publié quatre fois l'an et payé par le SPST, 210, boul. Montarville, bureau 2008, Boucherville, (Qc) J4B 6T3
téléphone : (450) 449-9630
télécopieur : (450) 449-9631
courriel : secretariat@sps.qc.ca
<http://www.sps.qc.ca>

COMITÉ DE RÉDACTION
Georges Gaba, chercheur
Johanne Laperrrière, conseillère syndicale

DESIGN GRAPHIQUE

Guylaine Hardy Design

IMPRESSION

Imprimerie Daniel Boulet inc.

Les articles publiés dans L'Irequis reflètent les opinions de leurs auteurs et ne sauraient engager la responsabilité ou lier d'aucune façon le SPST et ses officiers.

Pour un plus grand rayonnement

La version intégrale de ce bulletin, format « pdf », se retrouve sur le site Web du SPST sous la rubrique « L'IREQUIOIS » figurant en marge.



Dépôt légal
Bibliothèque nationale
du Québec 2007